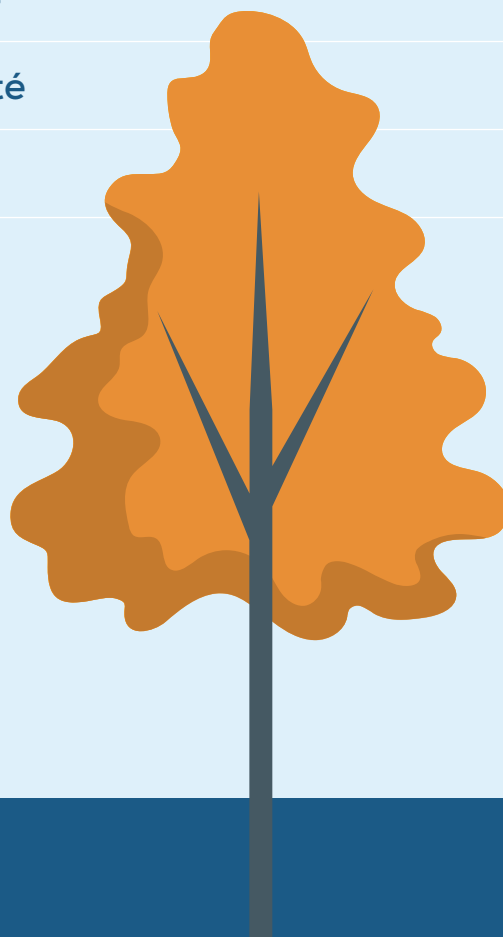


Offrir aux personnes âgées les conditions pour une vie digne



TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Introduction	4
Prestations fédérales versées automatiquement	5
L'accès à la culture, l'affaire de tous	6
Augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse	6
Crise du logement, maintenir et pérenniser les solutions	7
Bonifier le supplément de revenu garanti	7
Augmenter le transfert en santé	8
Former les aînés en cybersécurité	8
Résumé des recommandations	9





Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations de cette part grandissante de la population du Québec.

La Coalition propose des solutions concrètes, notamment en matière de défense des droits, de soutien à domicile et de sécurité financière, visant à garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle elles ont droit.

INSTIGATEURS DE LA COALITION



INTRODUCTION

Le prochain exercice budgétaire du gouvernement du Canada permettra à votre administration d'annoncer ses orientations en matière de grandes priorités pour l'année à venir. S'il se montre véritablement à l'écoute d'une part grandissante de la population, votre gouvernement aura l'occasion de participer à un tournant plus que jamais nécessaire dans une société vieillissante comme la nôtre :

celui de placer la bienveillance envers les personnes âgées au cœur de ses missions.

Le gouvernement du Canada doit se donner les moyens d'agir afin que nous puissions, collectivement, enfin aborder les injustices dont souffrent les aînés et considérer les défis du vieillissement démographique comme des opportunités.





PRESTATIONS FÉDÉRALES VERSÉES AUTOMATIQUEMENT

À cet égard, nous saluons la décision du Premier ministre Marc Carney, en date du 10 octobre 2025, concernant le «Lancement du versement automatique des prestations fédérales pour l'année d'imposition 2026», qui «touchera jusqu'à 5,5 millions de Canadiens et Canadiennes à faible revenu d'ici l'année d'imposition 2028», et selon laquelle **«l'ARC produira automatiquement les déclarations de revenus de ces personnes pour s'assurer qu'elles reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit, comme le crédit pour la TPS et la TVH, l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et bien d'autres, y compris celles auxquelles ces Canadiens ignorent peut-être être admissibles»**. Cela témoigne de la bienveillance du gouvernement du Canada à l'égard des personnes âgées, en situation de vulnérabilité ou de handicap. Nous souhaitons que cette mesure soit maintenue pour les années à venir.





L'ACCÈS À LA CULTURE, L'AFFAIRE DE TOUS

À l'instar des jeunes familles ou des étudiants qui ont eu accès, et auront accès, tel qu'annoncé le 10 octobre 2025, au « Laissez-passer Un Canada fort pour la période des fêtes et l'été 2026 » afin de découvrir le Canada à moindre coût, nous demandons que les aînés puissent également bénéficier de ce privilège. L'accès à la culture et à la découverte du patrimoine canadien ne doit pas être réservé aux jeunes : tous en ressortent épanouis.

AUGMENTATION DE LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Nous souhaitons que la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) soit versée dès 65 ans, sans discrimination liée à l'âge, tel que proposé dans le projet de loi C-319, qui prévoyait une augmentation de 10 % de la pleine pension de vieillesse pour tous les aînés de 65 à 74 ans. À l'heure actuelle, la pension de la SV est versée à partir de 65 ans, mais les montants sont plus élevés pour les personnes âgées de 75 ans et plus.





CRISE DU LOGEMENT, MAINTENIR ET PÉRENNISER LES SOLUTIONS

La Coalition soutient les projets visant à créer des logements abordables pour les aînés à revenus modestes, financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

En ce sens, nous souhaitons que l'Initiative pour la construction rapide de logements soit reconduite et pérennisée. Au Québec, cette initiative prend la forme d'un transfert dédié au logement social et communautaire.

BONIFIER LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

En 2025, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) calcule que le revenu viable pour une personne seule varie entre 31 696 \$ et 42 884 \$ selon la localité (et atteint 40 084 \$ à Montréal). Actuellement, le montant mensuel maximal du Supplément de revenu garanti (SRG) pour une personne célibataire admissible est de 1 065,50 \$ (soit 12 786 \$ par an). Même en additionnant la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), la totalité des revenus disponibles d'une personne au SRG plafonne bien en deçà du seuil de viabilité. Pour rapprocher le revenu minimum des retraités de ce seuil, le SRG devrait être majoré d'au moins 8 000 \$ à 25 000 \$ par an (soit une hausse d'environ 60 % à 200 %, selon la région) pour qu'une personne seule puisse disposer d'un revenu combiné proche de 35 000 \$ à 45 000 \$, ce qui correspond à une portion raisonnable du « revenu viable » selon les standards de l'IRIS. Une telle bonification du SRG contribuerait directement à réduire le nombre d'aînés sous le seuil de viabilité et à assurer une retraite digne.



AUGMENTER LE TRANSFERT EN SANTÉ

Dans la perspective où la santé et le bien-être des aînés représenteront le grand défi des prochaines années pour les différents systèmes de santé au Canada – notamment en ce qui concerne le soutien à domicile, l'accès aux soins et à l'hébergement – nous demandons que le transfert canadien en matière de santé soit bonifié, sans condition, à hauteur de 11,6 milliards de dollars sur cinq ans.

FORMER LES AÎNÉS EN CYBERSÉCURITÉ

Les aînés sont vulnérables aux cybermenaces, qui peuvent entraîner une perte d'argent, de temps, d'identité et, en fin de compte, de dignité. Il est donc essentiel qu'ils soient bien informés des principaux risques et des solutions pour se protéger.

Le gouvernement du Canada propose déjà des ressources pour aider les aînés à améliorer leur cybersécurité, à comprendre les cybermenaces, à adopter des mesures de sécurité simples et à diminuer les effets de la fracture numérique. Toutefois, avec l'augmentation de la population vieillissante, les risques inhérents à l'utilisation des applications et aux demandes en ligne – omniprésentes pour accéder aux services de l'État – exigent une formation plus approfondie et mieux ciblée. Nous demandons donc que les sommes attribuées à ce secteur soient augmentées.





RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- 1 Maintenir pour les années à venir du **versement automatique des prestations fédérales** pour l'année d'imposition 2026 pour les Canadiens et Canadiennes à faible revenu.
- 2 Offrir aux aînés le « **Laissez-passer Un Canada fort pour la période des fêtes et l'été 2026** » afin de découvrir le Canada à moindre coût.
- 3 **Verser la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), dès 65 ans**, sans discrimination liée à l'âge, tel que proposé dans le projet de loi C-319, qui prévoyait une augmentation de 10 % de la pleine pension de vieillesse pour tous les aînés de 65 à 74 ans.
- 4 Maintenir et pérenniser l'**Initiative pour la construction rapide de logements** visant à créer des logements abordables pour les aînés à revenus modestes, financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.
- 5 Bonifier le **supplément de revenu garanti (SRG)** pour contribuer directement à réduire le nombre d'aînés sous le seuil de viabilité et à assurer une retraite digne.
- 6 Bonifier le **transfert canadien en matière de santé**, sans condition, à hauteur de 11,6 milliards de dollars sur cinq ans.
- 7 Informer et former les aînés des principaux risques et des solutions pour se protéger en matière de cybersécurité et qu'en ce sens les sommes attribuées à ce secteur soient augmentées.



**Coalition
pour la dignité
des aînés**